

Séance du 19/06/2020

Date de convocation : 12/06/2020

L'an deux mil vingt, et le dix-neuf du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chaux la Lotière, sous la Présidence d'Alexandre ORMAUX, Maire.

Date d'affichage : 26/06/2020

**Présents** : Sandrine BOYER-CLOP, Ludovic BRENOT, Christophe CHAPUIS, Fabrice COQUARD, Benoît FOLIN, Stéphanie JUPILLE, Juline MACOR, Carole MENETRIER, Alexandre ORMAUX, Nicolas PHILIPPE.

**Absent** : Julien MONIN ayant donné pouvoir à Nicolas PHILIPPE.

Mme Sandrine BOYER-CLOP a été élue secrétaire.

## 2020-34

Objet de la délibération : **DROITS DE PREEMPTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées ZE 125 – ZE157 – ZE164 – A808 – A812.

Objet de la délibération : **MODIFICATION BUDGETAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la modification budgétaire suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 024 : Produits des cessions		2 600.00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions</b>		<b>2 600.00 €</b>

## 2020-36

Objet de la délibération : **OFFRE D'ACHAT PARCELLE LOTISSEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une proposition d'achat de la part de Monsieur MICHON Jérémie et madame STEHLY Kimberly, pour la parcelle communale cadastrée section B n° 838 d'une surface de 11 ares 85 centiares, pour la somme de 42 000 € suivant délibération n° 2020-30 du 29/05/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE, à l'unanimité**, la proposition d'achat de Monsieur MICHON Jérémie et madame STEHLY Kimberly pour cette parcelle ;

- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette vente.

## **2020-37**

### **Objet de la délibération : DÉLÉGATION PARTIELLE AU MAIRE POUR LA DURÉE DE SON MANDAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner au Maire pour la durée de son mandat, au titre de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- De décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 2000 €

## **2020-38**

### **Objet de la délibération : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres des différentes commissions communales comme suit :

#### **Commission APPELS D'OFFRE :**

Messieurs : Alexandre ORMAUX, Fabrice COQUARD, Nicolas PHILIPPE, Ludovic BRENOT et Madame Sandrine BOYER-CLOP

#### **Commission BOIS ET FORETS :**

Messieurs : Nicolas PHILIPPE (délégué titulaire à la COFOR), Fabrice COQUARD, Julien MONIN, Benoît FOLIN, Christophe CHAPUIS.

#### **Commission FINANCES :**

Messieurs : Alexandre ORMAUX, Nicolas PHILIPPE, Ludovic BRENOT, Mesdames : Juline MACOR, Stéphanie JUPILLE.

#### **Commission CADRE DE VIE, EMBELLISSEMENT :**

Mesdames Stéphanie JUPILLE, Juline MACOR, Carole MENETRIER, Sandrine BOYER-CLOP, Monsieur Julien MONIN.

#### **Commission COMMUNICATION :**

Mesdames Juline MACOR, Carole MENETRIER, Stéphanie JUPILLE, Sandrine BOYER-CLOP, Messieurs : Benoît FOLIN, Julien MONIN, Ludovic BRENOT.

#### **Commission URBANISME, CONSTRUCTION, BÂTIMENTS PUBLICS, VOIRIE :**

Mesdames : Stéphanie JUPILLE, Sandrine BOYER-CLOP, Messieurs : Alexandre ORMAUX, Fabrice COQUARD, Christophe CHAPUIS, Benoît FOLIN, Ludovic BRENOT.

## 2020-39

Objet de la délibération : **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, les représentants de la commune au centre communal d'action sociale (CCAS) comme suit :

**Délégués membres élus** : Alexandre ORMAUX, Stéphanie JUPILLE, Ludovic BRENOT, Juline MACOR.

## 2020-40

Objet de la délibération : **DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Ludovic BRENOT correspondant défense.

## 2020-41

Objet de la délibération : **DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DE SIEGER A LA COMMISSION DE CONTROLE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle du Répertoire Électoral Unique (REU).

Le conseiller municipal désigné (communes de moins de 100 habitants ou de plus de 1000 habitants ayant eu une seule liste au dernier renouvellement général) est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, est le plus jeune conseiller municipal. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation (quelque soit la délégation) et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Benoît FOLIN pour siéger au sein de cette commission.

## 2020-42

Objet de la délibération : **DESIGNATION D'UN REFERENT CONCERNANT L'AMBROISIE**

A la demande de Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Sandrine BOYER-CLOP, qui accepte, comme référent « Ambroisie ».

## 2020-43

Objet de la délibération : **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ÉTANGS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité ses représentants à l'association pour la gestion des étangs comme suit :

Délégués titulaires :

Messieurs : Christophe CHAPUIS, Benoît FOLIN

Madame : Stéphanie JUPILLE

Délégués suppléants :

Messieurs Alexandre ORMAUX, Fabrice COQUARD

Madame Carole MENETRIER

**2020-44**

**Objet de la délibération : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRÎSE D'ŒUVRE AVEC LE GROUPEMENT SOLIHA CONCEPTION/SMOD POUR UNE MISSION FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE AU MARCHÉ DE BASE DE RÉHABILITATION D'UNE MAISON DE CENTRE DE VILLAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre joint à la présente délibération, pour une mission complémentaire, relatif à la réhabilitation d'une maison de centre de village, pour un montant de 6000 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire  
Alexandre ORMAUX